



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien à la propulsion vélique

Question écrite n° 7883

Texte de la question

M. Matthias Tavel attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur le nécessaire soutien à la propulsion vélique dans le secteur du transport maritime pour permettre la bifurcation écologique de ce secteur. Alors que le transport maritime représente 3 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et que les volumes de fret sont en augmentation constante, la flotte mondiale doit repenser son modèle pour considérablement réduire son empreinte carbone. Il y a deux mois, en avril 2025, l'Organisation maritime internationale (OMI) a approuvé la réglementation « zéro émission nette » pour le transport maritime mondial. Les moyens sont connus : réduction de la vitesse des bateaux, emploi de carburants moins carbonés ou de biocarburants, amélioration de l'efficacité énergétique, optimisation des itinéraires, mais aussi propulsion vélique. La France a un rôle crucial et actif à jouer dans la transition écologique du secteur maritime, d'autant que plusieurs observateurs estiment que les mesures proposées par l'OMI ne seront pas suffisantes pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. La propulsion vélique constitue un moyen que la France doit soutenir fortement, comme le rappelle désormais chaque année l'évènement *Wind for Goods* qui se tient à Saint-Nazaire. La France est à la pointe, avec par exemple les Chantiers de l'Atlantique qui équipent le premier cargo à voiles construit par l'armateur Neoline et construisent actuellement le plus grand paquebot à voiles au monde. Les initiatives et les projets ne manquent pas, que ce soit la propulsion vélique à partir d'ailes rigides (SolidSail, Computed Wing Sail ou encore Ayro) ou gonflables (Wisamo) et également la propulsion vélique à partir de *kite* géante (Airseas ou Beyond the Sea), mais ils font face à la faiblesse des sources de financement, alors même que la France est un pays pionnier dans le domaine. Il appelle à soutenir le développement de cette technologie. Il l'interroge donc sur l'action du Gouvernement pour soutenir le développement de la propulsion vélique et pour transcrire dans la loi et dans le PLF le fléchage des recettes du système SEQE-UE 2 vers la décarbonation du transport maritime.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Tavel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7883

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2025](#), page 5420